Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le 27/11/2019

ID: 974-219740073-20191105-DL\_051119\_10-DE

#### DEPARTEMENT DE LA REUNION

### VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

# **OBJET**

#### Affaire n°2019-132

REVITALISATION DU COMMERCE PORTOIS FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

Approbation des critères d'attribution des aides financières

## **NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 28 octobre 2019 et affichée le 29 octobre 2019.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 1 3 NOV 2019



Olivier HOARAU

# EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi cinq novembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1<sup>er</sup> adjoint, M. Bernard Robert 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Anniek Le Toullee 6<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés: M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6ème adjointe), Mme Mikaëla Latra (par Mme Catherine Gossard), M. Romuald Tanguy (par Mme Danila Bègue), M. Jimmy Grondin (M. Jean-Paul Babef), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance: Mme Sabine Le Toullec à 17h32.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Ca	la M'Rhéhouri	5 <sup>ème</sup> adjointe, M.
Hary Auber, M. Patr	ice Payet, Mme	Dalila Mahé, M.
Sergio Erapa.		
-		

ID: 974-219740073-20191105-DL\_051119\_10-DE

*Affaire n°2019-132* 

# REVITALISATION DU COMMERCE PORTOIS FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE **COMMERCE (FISAC)**

Approbation des critères d'attribution des aides financières

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social, le Fonds d'Intervention pour la sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d'attribution de subvention n°16-1659 en date du 28 décembre 2016 du Ministère en charge du Commerce et de l'Artisanat,

Vu la délibération n°2017-158 du Conseil municipal du 05 décembre 2017 approuvant les actions de fonctionnement et d'investissement inscrites dans la convention FISAC pour la revitalisation du commerce en centre-ville et au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la période 2018-2019,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales » et « Economie – Tourisme – Economie sociale et solidaire » en date du 23 octobre 2019.

Vu le rapport présenté en séance le 5 novembre 2019 relatif à l'approbation des critères d'attribution des aides financières pour la revitalisation du commerce portois en lien avec le Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC),

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

#### DECIDE

Article 1 : d'approuver les critères d'éligibilité, la nature des travaux, le montant des aides allouées, le projet de convention et le règlement d'attribution comme indiqué dans le rapport ci-annexé.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

**E MAIRE** 

Vier HOARAU